

New Government of Canada Quarantine Requirements Effective March 21, 2021 // Nouvelles exigences du gouvernement du Canada en matière de quarantaine à compter du 21 mars 2021

******* Le français suit *******

Good day,

I am writing to inform you that as of this afternoon the Government has announced new quarantine requirements effective March 21, 2021, for certain temporary foreign workers with work visas in the agriculture, agri-food, and fish and seafood sectors, in the following occupations:

0821 - Managers in agriculture
0822 - Managers in horticulture
8252 - Agricultural service contractors, farm supervisors and specialized livestock workers
8255 - Contractors and supervisors, landscaping, grounds maintenance and horticulture services
8431 - General farm workers
8432 - Nursery and greenhouse workers
8611 - Harvesting labourers
6331 - Butchers, meat cutters and fishmongers - retail And wholesale
9461 - Process control and machine operators, food, beverage and associated products processing
9462 - Industrial butchers and meat cutters, poultry preparers and related workers
9463 - Fish and seafood plant workers
9617 - Labourers in food, beverage and associated products processing
9618 - Labourers In fish and seafood processing

Information on the announcement is now available on the Government of Canada website at:
[Government announces comprehensive plan to better protect foreign workers in order to secure Canada's food supply chain](#)

We are continuing to work with the Public Health Agency of Canada to address the operational challenges for many employers and temporary foreign workers with respect to the COVID-19 At Home Specimen Collection kit (test kit) test to be taken at day 10 during the mandatory 14-day quarantine period. In the meantime, a video with step-by-step instructions is currently available at: [Switch Health](#). The video is available in English and French. Subtitles are available in English, French, Spanish, Chinese (Traditional), Chinese (Simplified), Arabic, Portuguese, Hebrew and Russian by pressing the cc button on the video window.

Please be assured that the Government is working to address these issues on an urgent basis.

In addition, we are in the process of updating information on the Government websites with respect to border measures to ensure employers and temporary foreign workers have access to accurate and current information with respect to these measures. We will inform you when this information is available and the relevant links.

We are continuing to work with other federal departments, provincial governments and stakeholders to ensure the ongoing safety of temporary foreign workers and communities.

We will continue to keep you apprised of new information as it becomes available.

We would like to thank you for your ongoing collaboration and support.

Thank you,

Philippe Massé
Director General
Temporary Foreign Worker Program

Bonjour,

Je vous écris pour vous informer que cet après-midi, le gouvernement a annoncé des nouvelles exigences en matière de quarantaine qui entreront en vigueur le 22 mars 2021 pour certains travailleurs étrangers temporaires qui ont un visa de travail dans les secteurs de l'agriculture, l'agroalimentaire, du poisson et des fruits de mer, dans les professions suivantes :

0821 — Gestionnaires en agriculture
0822 — Gestionnaires en horticulture
8252 — Entrepreneurs/entrepreneuses de services agricoles, surveillants/surveillantes d'exploitations agricoles et ouvriers spécialisés/ouvrières spécialisées dans l'élevage
8255 — Entrepreneurs/entrepreneuses et superviseurs/superviseuses des services de l'aménagement paysager, de l'entretien des terrains et de l'horticulture
8431 — Ouvriers/ouvrières agricoles
8432 — Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres
8611 — Manoeuvres à la récolte
6331 — Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières - commerce de gros et de détail
9461 — Opérateurs/opératrices de machines et de procédés industriels dans la transformation des aliments et des boissons
9462 — Bouchers industriels/bouchères industrielles, dépeceurs-découpeurs/dépeceuses-découpeuses de viande, préparateurs/préparatrices de volaille et personnel assimilé
9463 — Ouvriers/ouvrières dans les usines de transformation du poisson et de fruits de mer
9617 — Manoeuvres dans la transformation des aliments et des boissons
9618 — Manoeuvres dans la transformation du poisson et des fruits de mer

L'information concernant cette annonce est maintenant disponible sur le site web du gouvernement du Canada à l'adresse suivante :

[Le gouvernement annonce un plan approfondi visant à mieux protéger les travailleurs étrangers et à assurer la chaîne d'approvisionnement alimentaire canadienne](#)

Nous continuons à travailler avec l'Agence de la santé publique du Canada afin de résoudre les difficultés opérationnelles que rencontrent de nombreux employeurs et travailleurs étrangers temporaires en ce qui concerne le test COVID-19 de la trousse de prélèvement d'échantillons à domicile (trousse de test) qui doit être effectué au dixième jour de la période de quarantaine obligatoire de 14

jours. En attendant, une vidéo contenant des instructions étape par étape est actuellement disponible à l'adresse suivante : [Switch Health](#). La vidéo est disponible en anglais et en français. Des sous-titres sont disponibles en anglais, français, espagnols, chinois (traditionnel), chinois (simplifié), arabes, portugais, hébreux et russes en appuyant sur le bouton cc dans la fenêtre de la vidéo.

Soyez assurés que le gouvernement s'efforce de résoudre ces problèmes de toute urgence.

De plus, nous sommes dans le processus de mettre à jour l'information concernant les mesures frontalières sur les sites Web du gouvernement afin de s'assurer que les employeurs et les travailleurs étrangers temporaires aient accès à des renseignements exacts et à jour concernant ces mesures. Nous vous informerons lorsque ces informations seront disponibles ainsi que les liens pertinents.

Nous continuons de travailler avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et les intervenants pour assurer la sécurité continue des travailleurs étrangers temporaires et des collectivités.

Nous continuerons à vous tenir informés des nouvelles informations dès qu'elles seront disponibles.

Nous tenons à vous remercier pour votre collaboration et votre soutien continus.

Merci,

Philippe Massé
Directeur général
Programme des travailleurs étrangers temporaires